

A qui s'adressent les soins chiropratiques ?

Les soins chiropratiques procurent des bienfaits à chaque étape de la vie :



Les adultes peuvent être soulagés de douleurs liées aux mauvaises postures de travail, des contractures liées au stress. Des conseils adaptés et personnalisés du praticien aideront à consolider le bénéfice des séances.

Les séniors peuvent conserver une meilleure mobilité de leurs articulations grâce à un entretien chiropratique régulier et une bonne hygiène de vie.



Les femmes enceintes sont soumises à de nombreuses contraintes (posture, prise de poids, etc.) sources de douleurs articulaires, en particulier du bas du dos et au niveau du bassin pour lesquelles votre chiropracteur peut vous soulager.

La chiropraxie peut également aider le **bébé** dans le rétablissement de certains troubles du sommeil, les coliques, les régurgitations, etc.



La croissance de l'enfant nécessite une attention toute particulière car peuvent s'installer divers déséquilibres ayant pour cause : un cartable trop lourd, une activité sportive inadaptée, ou encore de petits traumatismes qui auront des conséquences plus tardives. Durant cette période, le chiropracteur apporte des soins et des conseils adaptés pour un développement harmonieux du squelette de l'enfant.

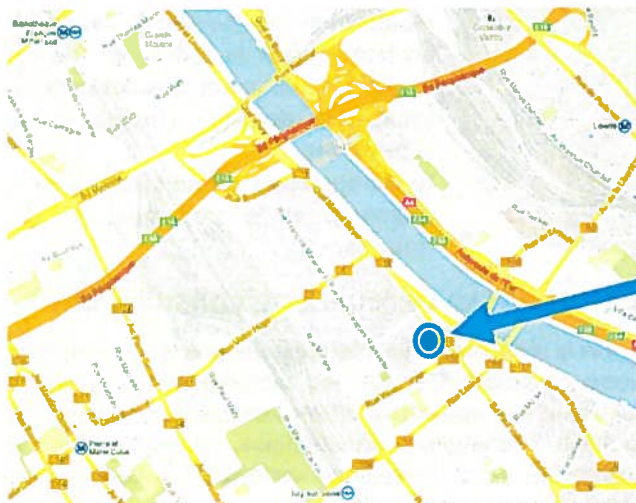


Les sportifs : grâce à son action sur les déséquilibres neuro-musculaires et à la souplesse qu'elle rend aux articulations, la chiropraxie permet aux sportifs de pratiquer en toute sérénité et d'aider au maintien ou au développement de leurs performances.



Où nous trouver ?

Centre Chiropratique Ivry
26, bd Paul Vaillant-Couturier
94200 Ivry-sur-Seine
01 46 58 29 05



ACCES :

Accès Métro : 14 Bibliothèque François-Mitterrand
 7 Mairie d'Ivry
 8 Liberté

Accès RER : Ivry-sur-Seine

Accès Bus : 125 325 Vaillant-Couturier - Lénine

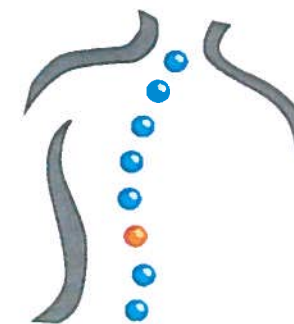
Accès Routier : Boulevard périphérique - Sortie Quai d'Ivry

Horaires d'ouverture :

du lundi au vendredi de 10h à 19h30
le samedi de 9h à 13h

Sur rendez-vous

CENTRE CHIROPATIQUE IVRY



1ère profession de santé manuelle au monde

3ème profession de santé au monde

Partenaire de l'OMS



Institut Franco-Européen de Chiropraxie

Qu'est-ce que la chiropraxie ?

La chiropraxie prévient, diagnostique et traite des pathologies mécaniques de l'appareil neuro-musculo-squelettique, en particulier de la colonne vertébrale, et leurs conséquences. Le chiropracteur réalise un ajustement qui est un geste précis et indolore.

Les patients consultent directement le chiropracteur qui établit un diagnostic dans le domaine de la chiropraxie, puis choisit et met en oeuvre l'arsenal thérapeutique dans son champ de compétence. Il préconise des examens complémentaires lorsqu'il le juge nécessaire.

La chiropraxie est légalisée en France depuis mars 2002. En janvier 2011 a eu lieu la publication des textes réglementaires concernant les actes professionnels des chiropracteurs. Ceux-ci ont été complétés par les textes réglementaires encadrant la formation en septembre 2011.

Que peut traiter la chiropraxie ?

Que vos douleurs soient récentes ou chroniques, de faible ou de forte intensité, la chiropraxie peut soulager :

- des douleurs vertébrales et périphériques (douleurs dans le bas du dos, lumbago, sciatique, cruralgie, douleurs thoraciques, cervicalgies, torticolis, douleurs cervicales irradiant dans le bras, scoliose, douleurs d'origine musculaire ...)
- des maux de têtes, migraines, vertiges, anxiété...
- tendinopathies de l'épaule, épicondylite, syndrome du canal carpien, douleurs de hanche, douleurs aux genoux, entorse de cheville, douleur au talon...



Faut-il avoir mal pour consulter ?



Non, outre le rôle de conseil dans la prévention des troubles neuro-musculo-squelettiques du chiropracteur, certaines études montrent que la chiropraxie peut avoir un intérêt dans la prévention de ces troubles, notamment chez les patients ayant des douleurs chroniques ou récurrentes.

Le chiropracteur est un expert dans le diagnostic et le traitement de ces troubles.

Comment se déroule une consultation ?

Après la réalisation d'un interrogatoire précis sur le motif de votre consultation et sur vos antécédents personnels et familiaux, le chiropracteur effectue un examen chiropratique complet (examens orthopédique, neurologique et palpatoire) de votre colonne vertébrale ou de la région concernée par votre plainte.

Le chiropracteur vous expose ensuite son plan de traitement, adapté à votre situation, et réalise des ajustements chiropratiques, des techniques de détente musculaire etc. De nombreux conseils de posture, d'ergonomie au travail, pour votre pratique sportive... pourront aussi vous être donnés.

Quelle est la formation du chiropracteur ?

La formation en chiropraxie se déroule en 6 années d'études à temps complet après le baccalauréat.

Il s'agit d'une formation complète en anatomie, physiologie, pathologie, imagerie, neurologie, orthopédie, rhumatologie... suivie d'un clinat de 15 mois et d'un assistantat.

Il n'existe aucune formation à temps partiel et il est impossible d'apprendre la chiropraxie sous forme de séminaire.



Notre centre de soins est prêt à vous accueillir dans ses 23 salles de traitement et sa salle de réhabilitation. Vous y serez reçus sur rendez-vous par nos internes encadrés par des chiropracteurs expérimentés dont une spécialiste en radiologie et une spécialiste en pédiatrie.

Ce centre fonctionne dans le cadre associatif (loi 1901). Une cotisation annuelle à l'Association pour la Formation et l'Enseignement en France de la Chiropraxie (AFEFC) vous sera donc demandée.

Avec près de 20 000 visites de patients chaque année, notre centre de soins offre leurs soins aux personnes souffrant de douleurs du dos ou des articulations suite ou non à des accidents du travail, des accidents de voiture, des activités sportives ou tout simplement à ceux qui veulent améliorer leur niveau de forme globale.

Notre centre vous accueille sur rendez-vous :

- du lundi au vendredi de 10h à 19h30
- le samedi de 9h à 13h

Nos tarifs

Cotisation annuelle = 20 €

Tarif normal = 25 €

Tarif réduit = 15 €

- Chômeur sur présentation d'un justificatif
- Etudiant sur présentation de la carte étudiante
- Famille : Parents dont le(s) enfant(s) sont suivis au centre
- Jeune de 10 à 18 ans
- Contrat partenariat avec club sportif
- Contrat partenariat avec C.E.
- Personnel médical et paramédical

Tarif enfant (< à 10 ans) = 10 €

Tarif dispensaire = 5 €

- CMU
- RSA
- Retraité minimas sociaux

